



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 10991

Texte de la question

M. Guy Drut appelle l'attention de M. le ministre du logement sur l'importance du développement de la construction pour la relance de l'activité économique. Il lui demande de préciser s'il envisage, à cet effet, d'élargir la distribution des prêts à l'accèsion à la propriété à l'ensemble des établissements de crédits, ce qui permettrait de mobiliser l'ensemble du système bancaire en faveur du logement social.

Texte de la réponse

La distribution des PAP est actuellement assurée par le Crédit foncier de France et les sociétés anonymes de crédit immobilier (SACI), qui ont mené, chacun pour leur part, une campagne de communication pour faire connaître au public les nouvelles mesures prises par le Gouvernement en faveur du PAP. Grâce à leur efficacité, le nombre des PAP octroyés (42 000 en 1993), a commencé à remonter depuis le mois d'août et a dépassé le niveau atteint ces trois dernières années. L'enveloppe budgétaire annuelle des prêts PAP ne permet pas d'envisager d'étendre la distribution des PAP à l'ensemble des établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10991

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 581

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1176